



Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

Procès-Verbal

36^{ème} séance

ACTIONNAIRES	d'actions	CAPITAL	%	CA	Conseil d'Administration	désignés au CA	Assemblée Spéciale	Assemblées Générales
CD 84	3 830	383 000 €	63,9%	8	Dominique SANTONI (Présidente), Cristelle JABLOWSKI- CASTANIER, Patrick MERLE, Corinne TESTUD- ROBERT Max RASPAIL, Jean Claude OBER, Myriam SILEM, Anthony ZILIO			Dominique SANTONI (Présidente)
CA LES SORGUES DU COMTAT	250	25 000 €	4,2%	1	Michel TERRISSE			Michel TERRISSE
CC PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE	240	24 000 €	4,0%	1	Yves BAYON DE NOYER			Y.BAYON DE NOYER
CC RHONE LEZ PROVENCE	250	25 000 €	4,2%	1	Laurence DESFONDS FARJON			Laurence DESFONDS FARJON
CC VENTOUX SUD	230	23 000 €	3,8%	1	Ghislain ROUX			Ghislain ROUX
ISLE SUR LA SORGUE	250	25 000 €	4,2%	1	Jean-Gabriel OLIVIER			Jean-Gabriel OLIVIER
MONTEUX	250	25 000 €	4,2%	1	Christian GROS			Christian GROS
VALREAS	240	24 000 €	4,0%	1	Patrick ADRIEN			Patrick ADRIEN
APT	20	2 000 €	0,3%	1	Véronique ARNAUD- DELOY Représentante de l' Assemblée Spéciale des Actionnaires	Véronique ARNAUD DELOY		
ALTHEN DES PALUDS	5	500 €	0,1%			Marc MOSSE		
ANSOUIIS	10	1 000 €	0,2%			Géraud DE SABRAN PONTEVES		
BEAUMES DE VENISE	5	500 €	0,1%			Jerome BOULETIN		
BEAUMONT DE PERTUIS	5	500 €	0,1%			Jacques NATTA /Xavier ROUMANE		
BEAUMONT DU VENTOUX	5	500 €	0,1%			Alain BREMOND		
BLAUVAC	10	1 000 €	0,2%			Jean François BOREL		
BONNIEUX	5	500 €	0,1%			Pascal RAGOT		
BUISSON	5	500 €	0,1%			Chantal Fritsch		
CADENET	5	500 €	0,1%			Jean Marc BRABANT		
CARPENTRAS	20	2 000 €	0,3%			Serge ANDRIEU		
CASENEUVE	5	500 €	0,1%			Gilles RIPPET		
CADEROUSSE	5	500 €	0,1%			Christophe REYNIER-DUVAL		
COURTHEZON	5	500 €	0,1%			Nicolas PAGET		
CAVAILLON	5	500 €	0,1%			Gérard DAUDET		
CCEPPG	10	1 000 €	0,2%			Marie-Catherine PEYRON		
CC PAYS D'APT LUBERON	20	2 000 €	0,3%			Gilles RIPPET		
CRILLON LE BRAVE	10	1 000 €	0,2%			Patrice JUILLIEN		
ENTRECHAUX	5	500 €	0,1%			Alexandre ROUX		
FLASSAN	5	500 €	0,1%			Gilles JOUVAUD		
GARGAS	5	500 €	0,1%			Bruno VIGNE- ULMIER		
GORDES	10	1 000 €	0,2%			Richard KITAEFF		
JONQUERETTES	5	500 €	0,1%			Daniel BELLEGARDE		
JOUCAS	5	500 €	0,1%			Lucien AUBERT		
LA MOTTE D'AIGUES	5	500 €	0,1%			Alain GOUIRAND		
LACOSTE	5	500 €	0,1%			Mathias HAUPTMANN		
LAPALUD	10	1 000 €	0,2%			Gérard MISERERE		
LE THOR	10	1 000 €	0,2%			Christian ROYER		
LES BEAUMETTES	5	500 €	0,1%			Claire ARAGONES		
LORIOL DU COMTAT	5	500 €	0,1%			Gérard BORG		
LOURMARIN	5	500 €	0,1%			Jean Pierre PETTAVINO		
MALAUCENE	5	500 €	0,1%			Frédéric TENON		
MALEMORT DU COMTAT	10	1 000 €	0,2%			François SALIGNON		
MENERBES	10	1 000 €	0,2%			Christian RUFFINATTO		
MERINDOL	5	500 €	0,1%			Emilie SALVADO		
METHAMIS	5	500 €	0,1%			Jean Marc TESTE		
MORMOIRON	10	1 000 €	0,2%			Bernard LE DILY		
MURS	5	500 €	0,1%			Philippe BOUYGES		
OPPEDE	5	500 €	0,1%			Jean Pierre GERAULT		
PERNES LES FONTAINES	10	1 000 €	0,2%			Didier CARLE		
PERTUIS	5	500 €	0,1%			Lucien GALLAND		
PUGET	5	500 €	0,1%			Amélie JEAN		
PUYVERT	5	500 €	0,1%			Sylvie GREGOIRE		
RASTEAU	5	500 €	0,1%			Laurent ROBERT		
ROUSSILON	5	500 €	0,1%			Gisèle BONNELLY		
RUSTREL	5	500 €	0,1%			Philippe ESCOFFIER / Anne Marie LOISON		
SABLET	5	500 €	0,1%			Jean Pierre LARGUIER		
SAINT CHRISTOL	10	1 000 €	0,2%			Serge CAPDEGELLE		
SAINT DIDIER	5	500 €	0,1%			Gilles VEVE		
SAINT PANTALEON	5	500 €	0,1%			Luc MILLE		
SAINT PIERRE DE VASSOLS	5	500 €	0,1%			Pierre CALY		
SAINT ROMAIN EN VIENNOIS	5	500 €	0,1%			Gerard MICHEL		
SAINT SATURNIN LES APT	5	500 €	0,1%			Christian BELLOT		
SAULT	10	1 000 €	0,2%			Claude LABRO		
SAUMANE DE VAUCLUSE	5	500 €	0,1%			Laurence CHABOT- GEVA		
SAVOILLANS	5	500 €	0,1%			Thierry THIBAUD		
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE ST EXUPERY	5	500 €	0,1%			Jean BERARD		
SORGUES	10	1 000 €	0,2%			Jaquad MARBOH		
UCHAUX	5	500 €	0,1%			?		
VENASQUE	5	500 €	0,1%			Patrick BORRIONE		
VILLARS	5	500 €	0,1%			Sylvie PEREIRA		
VILLEDIEU	5	500 €	0,1%			Joël BOUFFIES		
VILLES SUR AUZON	10	1 000 €	0,2%			Frédéric ROUET		
VISAN	10	1 000 €	0,2%			Mario PARA		
VITROLES EN LUBERON	5	500 €	0,1%			Alain DE VILLEBONNE		
73	5 990	599 000 €	100%	16				

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit novembre à 14h30, les administrateurs et censeurs de la SPL Territoire Vaucluse se sont réunis en présentiel et en visio-conférence.

Après appel de leur nom, en l'absence de la Présidente, Mme SANTONI établit la feuille de présence suivante :

Étaient présents en qualité d'administrateur :

Le Département de Vaucluse représenté par :

Mme Dominique SANTONI, M. Jean-Claude OBER, M. Max RASPAIL (visio)

La Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par :

M. Yves BAYON-DE-NOYER

La Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat, représentée par :

M. Michel TERRISSE

La commune de Valréas, représentée par :

M. Patrick ADRIEN (visio)

La commune d'Apt, représentée par :

Mme ARNAUD-DELOY (visio)

La commune d'Isle sur la Sorgue représentée par :

M. Jean Gabriel OLIVIER (visio)

Avaient donné pouvoir :

Mme Christelle CASTANIER à Mme SANTONI

Mme Corinne TESTUD ROBERT à M. Patrick ADRIEN

M. Anthony ZILIO à Yves BAYON DE NOYER

M. Guislain ROUX à M. TERRISSE

Étaient présents en qualité de censeur :

La commune du Thor, représentée par M. Christian ROYER

La CC Enclave des Papes Pays de Grignan, représentée par Mme Marie-Christine PEYRON (visio)

La commune de Courthézon, représentée par M. J. P Fenouil (visio)

Étaient par ailleurs présents :

Monsieur François MONIN, Directeur Général des Services du Conseil Départemental,

Monsieur Xavier SIMON, Directeur Général de la SPL Territoire Vaucluse,

Monsieur Richard SOUCHE, Administrateur du GIE Citadis-T84, Directeur Administratif et Financier,

Madame Mercédès BERTOLO, Assistante de Direction.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement se réunir et délibérer.

Mme SANTONI est désignée Présidente de Séance.

M. SIMON est désigné Secrétaire de séance.

I. Approbation du PV du conseil d'administration du 19/05/2025

Mme Santoni, rappelle que le procès-verbal de la séance du 19/05/2025 a été adressé aux administrateurs sur leur espace actionnaire le 25/05/2025. En l'absence de remarques il est procédé au vote.

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve le PV du Conseil d'Administration du 19/05/2025**

II. Accueil d'un nouveau représentant

Mme Santoni propose au Conseil d'accueillir le représentant de la commune de Savoillans, suite à l'agrément d'actions entre le département de Vaucluse et la commune. Elle précise que la commune de Savoillans siègera en tant que censeur et sera représentée par M. Thierry THIBAUD.

⇒ **Le Conseil d'Administration accueille le représentant de la commune Savoillans**

III. Agrément des cessions d'actions

Mme Santoni informe que les Communes de Saint-Martin-de-Castillon, Mazan et Fontaine-de-Vaucluse souhaitent devenir actionnaires de la Société et que le Département de Vaucluse a été sollicité pour céder 5 actions à 100 € chacune à chacune de ces trois communes. Cette cession ne changera pas la représentativité du Département au sein des instances de la Société. Elle rappelle que conformément à l'article 14 des statuts, cette cession doit faire l'objet d'un agrément du Conseil d'Administration.

Mme Santoni informe qu'avec la présente demande, la SPL comptera 76 actionnaires à l'issue du processus de cessions d'actions.

⇒ **A l'unanimité le Conseil d'Administration agréé :**

- la cession de 5 actions du Département de Vaucluse à la commune de St Martin-de-Castillon au prix nominal de 100 € l'action,
- la cession de 5 actions du Département de Vaucluse à la commune de Mazan au prix nominal de 100 € l'action,
- la cession de 5 actions du Département de Vaucluse à la commune de Fontaine-de-Vaucluse au prix nominal de 100 € l'action.

IV. Compte de résultat prévisionnel révisé 2025 et 2026

Mme Santoni donne la parole à M. Souche qui présente le compte de résultat prévisionnel. Il précise que les charges de structure seront maîtrisées et limitées à une augmentation alignée sur l'activité opérationnelle (+11 % par rapport à 2024), confirmant la pertinence de la mutualisation avec la SAEM CITADIS et informe que le résultat 2025 demeure ainsi attendu à l'équilibre.

Pour 2026, il informe que les prévisions prennent en compte un contexte économique et politique incertain, le calendrier électoral local retardant certains projets, ainsi que la contraction des finances publiques. Le chiffre d'affaires attendu en 2026 est attendu à 1,37 M€ et le résultat à l'équilibre.

⇒ **Le Conseil d'Administration approuve le résultat prévisionnel révisé 2025 et initial 2026**

V. Financements d'opérations

Mme Santoni donne la parole à M. Souche qui présente les demandes d'autorisation de financement :

1- ZA DE LA ROQUE A ALTHEN DES PALUDS - DONNEUR D'ORDRE : CASC

Par convention publique d'aménagement signée le 7 avril 2022, la CASC a confié à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE une opération de réalisation d'un Parc d'Activités sur la commune d'Althen-des-Paluds afin d'étoffer son offre en matière de développement économique et de répondre à des demandes d'implantation d'entreprises notamment à vocation touristique et de participer à la création d'emplois.

Sa durée a été fixée à 5 années soit jusqu'en avril 2027. Par avenant n°1 du 10 juillet 2025, elle a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2033.

Une décision du CA du 19 mai 2025 avait autorisé le Directeur Général à signer tout emprunt à des conditions mieux-disantes que celles présentées en séance.

Une offre de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC) a été approuvée par le concédant. Les fonds ne pourront toutefois être débloqués qu'une fois l'autorisation au Directeur Général réitérée par le Conseil :

Caractéristiques de l'emprunt :

- Prêteur	Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse
- Montant du prêt	1 800 000 € (un million huit cent mille euros)
- Période de mobilisation	12 mois
- Durée de l'emprunt :	8 ans y-c période de mobilisation
- Amortissement	Progressif
- Remboursement	annuelle
- Base de calcul des intérêts	exact/360
- Garantie	30% Commune d'Althen-des-Paluds au titre de l'intérêt communal de l'opération 50% CEGC (coût de 53 460 € TTC)
- Taux d'intérêt	EUR 12Mois+1.80%

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise la contractualisation de cet emprunt aux conditions ci-dessus et le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cette décision.**

2- ZAC ST JOSEPH AU THOR - DONNEUR D'ORDRE : CCPSMV

La réalisation de la ZAC Saint Joseph a été confiée à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE par concession d'aménagement de 2016. Celle-ci fait l'objet d'une prolongation décidée par un avenant n°3 délibéré au Cours du Conseil Communautaire. Cette prolongation est réalisée dans les conditions d'un financement complémentaire jusqu'à son terme désormais fixé au 31/12/2028.

La SPL Territoire Vaucluse propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et a sollicité la Communauté de communes pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 80% sur un montant de 2 200 000 €.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Prêteur	Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse
- Montant du prêt	2 200 000 € (deux millions deux cent mille euros)
- Durée de l'emprunt :	3 ans
- Amortissement	Progressif
- Remboursement	annuelle
- Base de calcul des intérêts	30/360
- Garantie	80% CC Pays de Sorgues et Monts de Vaucluse
- Taux d'intérêt	3.50%
- Frais de dossier	3.000 €

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise la contractualisation de cet emprunt aux conditions ci-dessus et le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cette décision.**

3- LE CLOS DU CARDINAL - DONNEUR D'ORDRE : COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

La Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue a confié en 2023 la réalisation de l'opération « Le Clos du Cardinal » à la SPL afin de développer un quartier exemplaire d'environ 200 logements sur une emprise foncière d'environ 4,5 hectares dont la commune est propriétaire.

Conformément au souhait de la commune, la SPL va procéder à l'acquisition de la première tranche du terrain appartenant à la commune avant la fin de cette année. A cet effet, elle a consulté des établissements bancaires et l'offre présentée par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse a été retenue.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Prêteur	Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse
- Montant du prêt	3 100 000 € (trois millions cent mille euros)
- Durée de l'emprunt :	5 ans et 6 mois
- Dont période de mobilisation :	12 mois à compter de décembre 2025
- Remboursement	trimestriel
- Base de calcul des intérêts	30/360
- Garantie	80% Commune de L'Isle sur la Sorgue
- Taux d'intérêt	3.80%
- Frais de dossier	3.000 €

⇒ **Le Conseil d'Administration autorise la contractualisation de cet emprunt aux conditions ci-dessus et le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cette décision.**

VI. Modalités de mutualisation des moyens avec la SAEM CITADIS : Décision de suppression du GIE CITADIS-T84

Mme Santoni donne la parole à M Simon qui présente les modalités de mutualisation des moyens avec SAEM Citadis et les raisons qui conduisent à la décision de suppression du GIE CITADIS T84.

Il précise que depuis le transfert du personnel vers le Groupement d'Employeurs en avril 2024, la pertinence du GIE pour répartir les charges communes n'est plus pertinente. Les coûts propres au GIE (gestion interne et prestations externes) atteignent environ 18 K€ HT/an et représentent près de 4 % des charges en 2025, ce qui n'est élevé compte tenu de niveau de charges répartie via cette entité.

La proposition faite au Conseil de la société est concomitamment à celui de la SPL T84 est de supprimer le GIE et d'utiliser une convention de mise à disposition de locaux et moyens, dès fin 2025. En cas d'accord des deux membres, une AGE décidera de la dissolution du GIE et nommera

un liquidateur. La procédure prévoit successivement dissolution, liquidation (avec maintien de la personnalité morale) puis radiation définitive après clôture des opérations.

A l'issue de cette présentation, Mme Santoni demande s'il y a des interventions.

M. Bayon de Noyer rappelle que le GIE avait été créé par suite d'un rapport de Cabinet de Conseil qui évoquait la manière la plus sécurisée pour mutualiser les moyens et interroge la pertinence de réaliser cette suppression qu'aujourd'hui alors que le Groupement d'employeurs a été mis en œuvre en 2024.

M. Simon rappelle que le GIE est dans sa 7^{ème} année d'existence et que les modalités de mutualisation existantes avaient atteint leur limite et n'étaient plus aussi pertinente qu'à l'origine compte tenu également des pratiques relevées dans les autres territoires. Les personnels étaient également pleinement mobilisés pour de finaliser la bonne marche du GE en fin 2024 conduisant à conserver le GIE sur l'exercice 2025.

⇒ **Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la dissolution du GIE et donne tout pouvoir au représentant de la société au sein du Groupement pour approuver les décisions de l'Assemblée Générale.**

VII. Modalités de mutualisation des moyens avec la SAEM CITADIS : Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux et moyens matériels

Mme Santoni donne la parole à M. Simon qui présente de mutualisation des moyens avec la SAEM CITADIS :

M. Simon propose d'établir avec la SAEM CITADIS une convention permettant à la SPL Territoire Vaucluse d'occuper les bureaux du 6 passage de l'Oratoire à Avignon ainsi que les moyens matériels associés.

La redevance, facturée semestriellement, sera variable selon les coûts réellement comptabilisés par CITADIS, avec une estimation de 107 000 € HT pour 2026. Ce montant résulte d'une clé de répartition fondée sur le temps de travail des mandataires et agents intervenant pour l'une ou l'autre structure. La convention aura effet au 1er janvier 2026 et sera reconduite tacitement chaque année.

A l'issue de cette présentation, Mme Santoni demande s'il y a des questions et en l'absence d'intervention propose de passer au vote.

⇒ **Le Conseil d'Administration, approuve à l'unanimité la convention et autorise le Directeur Général à signer tout document afférent.
Mme SANTONI et Mme TESTUD-ROBERT ne prennent pas part au vote.**

VIII. Nouvelles opérations

1. Concession d'Aménagement Quartier de la Lône à Monteux et avenant centre-ville Monteux

M. Simon prend la parole pour présenter la concession d'aménagement du quartier de la Lône à Monteux

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat souhaite confier à la société une concession d'aménagement sur ce secteur. Elle se substitue à la concession du Centre-Ville de Monteux pour ce qui concerne le périmètre de concession retenu. L'opération est prévue pour être réalisée dans un délai de 10 ans à compter de sa date de signature. Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant.

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, l'aménageur aura droit à une rémunération globale prévisionnelle révisable de 600 K€. Il précise que la concession sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire des Sorgues du Comtat, le 8 décembre 2025.

A l'issue de cette présentation, Mme Santoni demande s'il y a des questions.

M. Ober prend la parole et indique que compte tenu de la proximité des élections municipales, il s'opposera à cette décision.

Mme Santoni remercie M. Ober et propose de passer au vote.

⇒ **À l'exception de M. Ober qui s'oppose, le Conseil approuve à la majorité la concession d'aménagement « La Lône » avec la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat**

2. Etudes et mandats nouveaux

Monsieur Simon, poursuit la présentation des nouvelles opérations et informe des études et mandats signés ci-après :

- Mandat d'études pour le projet de parking de proximité pour la commune d'Apt
- Mandat d'études pour la faisabilité pour extension de la ZA de la Grèze à Valréas pour la CCEPPG
- Mandat pour la rénovation de l'usine CLERICI à Apt
- Mandat pour la réhabilitation du gymnase et plateau sportif du Collège St Exupéry à Bédarrides
- Mandat pour la réalisation de la crèche de Pernes-les-Fontaines

⇒ **A l'unanimité, le Conseil approuve les nouvelles opérations de la société**

IX. Nouveau logo groupe Citadis /SPL Territoire Vaucluse

Mme Santoni présente au Conseil le nouveau logo du Groupe. Cette nouvelle identité visuelle propose un graphisme simplifié aux couleurs du nouveau logo du département plus en phase avec les métiers du Groupe que sont l'aménagement et la construction.

M. Simon indique que la déclinaison de ce logo commencera par un site internet et une communication numérique commune.

⇒ **A l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau logo du Groupe Citadis-T84**

X. Questions diverses

Mme Santoni donne la parole à M. Simon qui présente les inaugurations des dernières opérations ; la Maison des Familles à Monteux, la crèche le Joncas au sein du lotissement du Clos Chevalier à Sorgues, les terrains familiaux au Thor.

En l'absence d'autres questions et de nouvelles interventions, Mme Santoni lève la séance à 15h30.

Le Directeur Général de la SPL Territoire Vaucluse,
M. Xavier SIMON



La Présidente de séance,
Mme Dominique SANTONI

